Les compléments d'objet (COD, COI)

Fiche de révision CRPE · 7 min de lecture · Programme de français du cycle 4 (BO n° 10 du 5 mars 2026), « Connaitre les différents constituants d'une phrase », cinquième : identifier le sujet, les compléments d'objet direct et indirect

Le complément d'objet complète le verbe sans passer par une préposition (COD) ou avec une préposition (COI). Savoir les distinguer est indispensable pour analyser une phrase et justifier l'accord du participe passé.

Ce que le jury attend

La phase d'étude de la langue de la première épreuve écrite porte sur les connaissances syntaxiques, grammaticales et orthographiques, au niveau du cycle 4. Un candidat doit donc identifier le complément d'objet d'un verbe, nommer son type (direct ou indirect), et montrer le repère qui le justifie, avec la terminologie d'Eduscol.

Le complément d'objet

Dans le groupe verbal, le verbe peut être suivi d'un ou de deux compléments. Le complément d'objet est le complément appelé par le verbe. Eduscol distingue deux types, selon la présence d'une préposition (niveau I, p. 15).

> **DÉFINITION**
>
> **Complément d'objet** : complément du verbe qui n'est pas introduit par une préposition, ou qui l'est par une préposition appelée par le verbe. On distingue le complément d'objet direct (COD) et le complément d'objet indirect (COI).

Le complément d'objet direct

Le COD est le plus souvent un groupe nominal (GN) placé directement après le verbe, sans préposition ; il peut aussi être un pronom placé avant le verbe, un groupe infinitif ou une proposition subordonnée (niveau II, p. 85). Il peut souvent être remplacé par un pronom : *le*, *la*, *les* pour les choses ou les personnes (niveau I, p. 15).

> **EXEMPLE**
>
> - *Les élèves rédigent un résumé.* : le GN *un résumé* est COD du verbe *rédigent* ; il peut être remplacé par le pronom *le* : *Les élèves le rédigent*.
> - *Le jury lit les copies.* : le GN *les copies* est COD ; il peut être remplacé par *les* : *Le jury les lit*.

Le test du pronom aide à reconnaître un COD, mais il ne suffit pas à lui seul : c'est la construction du verbe qui décide, et le pronom doit être compatible avec le sens de la phrase.

Le complément d'objet indirect

Le COI est le plus souvent un groupe nominal prépositionnel (GNP), c'est-à-dire un GN précédé d'une préposition ; il peut aussi être un pronom, un groupe infinitif ou une proposition subordonnée (niveau II, p. 85). Le COI est lui aussi appelé par le verbe. Lorsqu'il désigne une personne, il peut être remplacé par le pronom *lui* ou *leur* (niveau I, p. 15-16).

EXEMPLE

- *Le candidat parle à son examinateur.* : le GNP *à son examinateur* est COI du verbe *parle* ; il peut être remplacé par *lui* : *Le candidat lui parle*.
- *Le témoin parle de l'accident.* : le GNP *de l'accident* est COI du verbe *parle*, introduit par la préposition *de*.

Le second exemple montre une limite : *de l'accident* ne désigne pas une personne, et il ne se remplace pas par *lui* : la phrase *Le témoin lui parle de l'accident* est correcte, mais *lui* y renvoie alors à un autre interlocuteur (niveau I, p. 15 ; niveau II, p. 85). Le candidat doit alors s'appuyer sur la construction du verbe et non sur le seul pronom.

Un GV peut comporter un, deux compléments, ou aucun

Eduscol précise que le groupe verbal peut être réduit au verbe seul, ou comporter un COD, un COI, ou les deux (niveau I, p. 15). Un verbe qui n'est suivi d'aucun complément reste une forme complète.

À RETENIR

- Le COD est le plus souvent un GN placé après le verbe, sans préposition ; il peut souvent être remplacé par *le*, *la*, *les*.
- Le COI est un GNP ; lorsqu'il désigne une personne, il peut être remplacé par *lui* ou *leur*.
- Le test du pronom aide, mais c'est la construction du verbe qui décide.
- Un GV peut comporter aucun, un ou deux compléments.

Les pièges à éviter

- **Confondre COI et complément circonstanciel.** Le COI est appelé par le verbe ; le complément circonstanciel indique le temps, le lieu ou la manière, et il est facultatif (niveau I, p.

17). Les deux peuvent être introduits par une préposition : un groupe de lieu est COI quand le verbe l'impose (*Il va à Paris*), et complément circonstanciel quand il ne l'est pas (*Il travaille à Paris* ; niveau I, p. 15-17 ; niveau II, p. 92).

- **Prendre tout GNP pour un COI.** Un GNP ne devient COI que s'il est appelé par le verbe.
- **Oublier la place du COD pour l'accord.** Dans les temps composés avec l'auxiliaire *avoir*, la place du COD par rapport au verbe compte pour l'accord du participe passé, selon la règle étudiée en cinquième (BO 2026). La fiche de la notion pilote en traite.

Pour aller plus loin

La place du COD par rapport au verbe conditionne l'accord du participe passé avec l'auxiliaire *avoir* : voir la fiche sur l'accord du participe passé. Les natures des mots, distinctes des fonctions, sont présentées dans la fiche sur les classes de mots. La proposition et ses constituants sont présentés dans la fiche sur la phrase simple et la phrase complexe. Le pronom qui remplace le COD ou le COI est présenté dans la fiche sur les pronoms.

Pour vous entraîner, des exercices corrigés reprennent ces tests, et un quiz de révision porte sur les mêmes notions.

L'attribut du sujet et le complément circonstanciel ont chacun leur notion propre, non traitée ici.

Sources

1. Programme de français et de mathématiques du cycle 4 (arrêté du 18 février 2026, NOR MENE2602912A, BO n° 10 du 5 mars 2026), annexe 1, Grammaire, « Connaitre les différents constituants d'une phrase » : cinquième (identifier le sujet, les compléments d'objet direct et indirect), consulté le 02/11/2026
2. La grammaire du français — Terminologie grammaticale (Eduscol, DGESCO), niveau I, 1.3, p. 15-16 (groupe verbal : complément d'objet direct et indirect, remplacement par un pronom) ; niveau II, 2.3.1, p. 84-86 (complément d'objet), consulté le 02/11/2026
3. Arrêté du 17 avril 2025 fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement de professeurs des écoles (NOR MENH2511180A), art. 18, A, 1° (première épreuve d'admissibilité, phase d'étude de la langue), consulté le 02/11/2026

Rédigée le 02/11/2026, seconde vérification en cours.
